

**Conseil économique et social**

Distr. générale
29 juillet 2011
Français
Original: anglais

**Organisation pour
l'alimentation et l'agriculture****Commission économique pour l'Europe****Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture****Comité du bois****Commission européenne des forêts****Soixante-neuvième session**

Antalya, 10-14 octobre 2011

Point 9 a) de l'ordre du jour provisoire

Questions communes intéressant le Comité et la Commission

Trente-sixième session

Antalya, 10-14 octobre 2011

**La Commission économique des Nations Unies pour l'Europe
et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et
l'agriculture dans un environnement international en pleine
évolution: information et discussion sur les faits nouveaux****Note du secrétariat***Résumé*

Le présent document donne un aperçu des résultats des réunions sur les forêts organisées récemment aux niveaux international et national qui ont un rapport avec les travaux du Comité et de la Commission.

Le Comité et la Commission sont invités à prendre note de ces résultats et à indiquer éventuellement comment ils doivent être pris en compte dans le programme de travail intégré CEE/FAO.

I. Vingtème session du Comité des forêts

1. Le Comité des forêts a tenu sa vingtème session au Siège de la FAO, à Rome, du 4 au 8 octobre 2010 en même temps que la deuxième Semaine mondiale de la forêt. Ces deux manifestations avaient pour thème «Les forêts et le développement durable».
2. Le Comité a adopté des recommandations concernant le programme et budget devant être adressées au Conseil de la FAO.

3. Le Conseil de la FAO a approuvé le rapport de la session et:
 - a) A demandé à la FAO de poursuivre ses travaux en vue d'établir une évaluation des ressources forestières mondiales encore plus précise pour 2015, d'élaborer une stratégie à long terme pour ce programme et de continuer à coordonner les efforts internationaux dans ce domaine. Le Conseil a reconnu qu'un fonds d'affectation spéciale volontaire était nécessaire pour renforcer les capacités des pays en la matière;
 - b) A recommandé que la FAO établisse un rapport exhaustif sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde et aide les pays à intégrer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans la gestion durable des forêts;
 - c) A recommandé que la FAO continue d'examiner les questions clés relatives aux forêts, à l'eau et aux sols et qu'elle apporte un appui aux États membres dans ce domaine;
 - d) A demandé à la FAO d'aider les pays dans les efforts qu'ils mènent pour utiliser la contribution potentielle des forêts et des arbres hors forêt à l'atténuation des effets des changements climatiques et à l'adaptation à ces effets, notamment à la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts (REDD-plus), en agissant de préférence dans les domaines dans lesquels elle a un avantage comparatif;
 - e) A noté qu'une fonction essentielle de l'Organisation était d'appuyer les politiques et les activités techniques des États membres et a demandé à la FAO de renforcer ses capacités pour aider les pays à mieux faire respecter la législation nationale sur les forêts et à renforcer la gouvernance forestière ainsi qu'à encourager le soutien financier des secteurs public et privé aux forêts;
 - f) A recommandé que la FAO continue de jouer son rôle moteur dans le Partenariat de collaboration sur les forêts;
 - g) A demandé à la FAO de tirer parti de l'Année internationale des forêts (2011) pour faire mieux connaître le rôle des forêts en matière de développement durable et d'appuyer les efforts déployés par les pays à cet égard;
 - h) A recommandé que des ressources suffisantes soient allouées au programme sur les forêts, en particulier dans les bureaux décentralisés.
4. Le Comité a également soumis à l'attention de la Conférence de la FAO des questions potentiellement importantes à l'échelle mondiale.
5. La Conférence de la FAO a approuvé le rapport de la session. La Conférence:
 - a) A pris note de la nécessité d'inclure la gestion des feux de forêt dans les programmes de réduction des émissions causées par le déboisement dans les pays en développement (REDD-plus) et dans des politiques et programmes plus larges relatifs à l'utilisation des terres et à la préservation des paysages;
 - b) A invité les pays à s'efforcer davantage de relever les défis de la gouvernance forestière, en collaboration avec d'autres secteurs, et a recommandé que la FAO appuie les efforts déployés par les pays à cet égard;
 - c) A recommandé que les pays et la FAO mettent en évidence la contribution des forêts au développement mondial lors des préparatifs du Sommet planète Terre «Rio +20» (2012) et qu'ils accordent une attention particulière aux zones vulnérables telles que les terres arides. La Conférence a aussi noté l'importance de l'Année internationale des forêts et a soutenu la proposition d'instaurer une journée internationale de la forêt;

d) A noté en outre la qualité des activités d'évaluation des ressources forestières et a préconisé de les poursuivre en veillant notamment à la fiabilité des informations plutôt qu'à leur expansion;

e) A accueilli favorablement les priorités de programme pour l'objectif stratégique E et a encouragé la FAO à continuer d'exploiter ses avantages comparatifs lors de la définition des priorités à l'avenir.

6. De plus, le Comité des forêts a approuvé les modifications apportées à son règlement intérieur et a demandé au secrétariat d'élaborer, en consultation avec le Comité directeur, un programme de travail pluriannuel pour 2012-2015 pour examen à sa vingt et unième session, qui se tiendra à Rome en septembre 2012.

7. Le Comité du bois et la Commission européenne des forêts sont invités à prendre note des résultats de la vingtième session du Comité des forêts dans leurs futurs travaux, s'ils le jugent utile.

II. Neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

8. La neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) s'est tenue du 24 janvier au 4 février au Siège des Nations Unies, à New York. Cette session, pendant laquelle l'Année internationale des forêts a été officiellement lancée, était consacrée au thème «Les forêts pour les populations».

9. Les participants à la session ont recommandé au Conseil économique et social d'adopter un projet de décision relatif à la Déclaration ministérielle du débat de haut niveau de la neuvième session du Forum à l'occasion du lancement de l'Année internationale des forêts.

10. Ils ont adopté la résolution sur les forêts au service des populations qui en dépendent pour vivre et de l'élimination de la pauvreté, qui figure également dans le rapport sur les travaux de la session (E/2011/42-E/CN.18/2011/20).

11. La Déclaration ministérielle énonce sept engagements:

a) Améliorer les moyens d'existence des populations en créant les conditions nécessaires pour qu'elles puissent gérer de façon durable les forêts;

b) Intégrer une gestion durable des forêts dans les plans de développement;

c) Accélérer la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant et la mise en œuvre des efforts visant à réaliser les quatre objectifs d'ensemble sur les forêts;

d) Prendre une décision significative sur le financement des forêts à la dixième session du Forum en 2013;

e) Appliquer les décisions relatives aux forêts des réunions de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement prises en septembre 2010;

f) Travailler avec les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, en particulier les trois Conventions de Rio, pour intégrer la gestion durable des forêts dans leurs stratégies et programmes;

g) Contribuer à la Conférence Rio+20 en mettant en évidence les avantages des forêts et la contribution d'une gestion durable des forêts au traitement des thèmes et objectifs de la Conférence.

12. La résolution sur les forêts au service des populations qui en dépendent pour vivre et de l'élimination de la pauvreté porte sur les points suivants:

- a) Élimination de la pauvreté;
- b) Mise en œuvre de l'instrument juridique non contraignant (un simple système national volontaire d'établissement de rapports est prévu pour la dixième session);
- c) Coopération régionale (renforcer la contribution à la mise en œuvre de l'instrument juridique non contraignant, promouvoir la coopération Nord-Sud et Sud-Sud);
- d) Année internationale des forêts, 2011 (sensibiliser et renforcer la volonté politique);
- e) Coopération accrue avec les partenaires notamment les États membres et les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts;
- f) Moyens de mise en œuvre (une nouvelle réunion du groupe spécial d'experts est prévue en vue de l'adoption d'une décision à la dixième session du Forum).

13. En lançant l'Année internationale des forêts à sa neuvième session, le Forum a donné une plus grande visibilité aux forêts et a créé une dynamique avant la prochaine Conférence des Nations Unies sur le développement durable «Rio+20», devant se tenir en juin 2012.

14. Vu que 1,6 milliard d'êtres humains, soit près d'un quart de la population mondiale, dépendent des forêts pour leur subsistance, leur existence quotidienne, leur emploi et la formation de leurs revenus, une gestion durable des forêts qui privilégie davantage la dimension humaine est nécessaire. Le Forum a démontré que les forêts peuvent contribuer de manière cruciale à l'élimination de la pauvreté, en particulier à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

15. **Le Comité du bois et la Commission européenne des forêts sont invités à prendre note des résultats de la neuvième session du Forum pour leurs futurs travaux, s'ils le jugent utile.**

III. Deuxième Semaine forestière méditerranéenne

16. La deuxième Semaine forestière méditerranéenne s'est tenue au Palais des Papes, à Avignon (France), du 5 au 8 Avril 2011. Elle était organisée par le secrétariat du Comité de la FAO Silva Mediterranea, en collaboration avec le Bureau régional méditerranéen de l'Institut forestier européen (EFIMED) et plusieurs organisations ayant vocation à promouvoir la coopération forestière dans la région méditerranéenne. Outre un colloque scientifique et les réunions des groupes de travail, son programme comportait les sessions et réunions suivantes:

- a) Comité exécutif élargi de Silva Mediterranea;
- b) Session consacrée à la prévention des feux de forêt dans la région méditerranéenne;
- c) Session consacrée au Système européen d'information sur les incendies de forêt (EFFIS).

17. La deuxième Semaine forestière méditerranéenne a également fourni l'occasion de promouvoir le nouveau Partenariat de collaboration sur les forêts méditerranéennes, signé en 2010 par la FAO, le Plan Bleu, la France (Ministère français de l'agriculture, MAAPRAT), l'Allemagne (Agence allemande de coopération internationale, GIZ), EFIMED et un grand nombre d'autres organisations impliquées dans l'adaptation des forêts méditerranéennes aux changements climatiques.

18. Pendant la conférence de presse tenue le 6 avril, deux nouveaux membres ont rejoint le Partenariat de collaboration: la branche internationale de la Fédération française des communes forestières, l'association COFOR International et l'Agence française de développement, qui a confirmé sa contribution financière par l'intermédiaire du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) en 2011.

A. Comité exécutif élargi de Silva Mediterranea

19. Le Comité de la FAO sur les questions forestières méditerranéennes, Silva Mediterranea, se réunit tous les quatre ans pour étudier les problèmes communs et œuvrer pour la coopération régionale et le développement durable (il tiendra sa vingt et unième session en 2012). Toutefois, le Comité exécutif élargi de Silva Mediterranea, composé de membres désignés et de partenaires clefs de la coopération forestière méditerranéenne (Bulgarie, France, Maroc, Portugal, Turquie et les six coordonnateurs des groupes de travail), tient chaque année une réunion formelle pour échanger des informations avec le secrétariat de Silva Mediterranea.

20. Outre les principales recommandations relatives aux activités régulières des différents groupes de travail du Comité, cette réunion a abouti concrètement aux résultats suivants:

a) Poursuite de la stratégie de mobilisation de ressources financières à travers la préparation de projets régionaux par les différents groupes de travail (Chêne liège, Gestion des forêts et développement durable, Ressources génétiques forestières méditerranéennes et Forêts méditerranéennes et changement climatique) ainsi qu'à travers les activités de promotion et de plaidoyer réalisées par le groupe de travail «Mécanismes de financement durable» (GT6).

b) Préparation de l'État des forêts méditerranéennes (SoMF) devant être présentée pendant la vingt et unième session du Comité Silva Mediterranea en 2012.

c) Examen d'une stratégie intégrée sur les forêts méditerranéennes qui doit être présentée aux États membres lors de la prochaine session du Comité Silva Mediterranea.

B. Session sur la prévention des feux de forêt dans la région méditerranéenne

21. Eu égard à l'importance de la prévention des feux de forêt au niveau paneuropéen ainsi que dans le pourtour de la Méditerranée et sur la base des recommandations de plusieurs événements récents organisés dans la région pour améliorer la prévention des feux de forêt (Conférence de Séville en 2007, réunion d'experts de Sabaudia en 2008 et atelier de Rhodes en mai 2010), l'objectif principal de la session était d'approuver un «document de synthèse» traitant de la prévention des feux de forêt dans le bassin méditerranéen, pouvant être présenté au niveau de l'UE, dans les pays membres du Partenariat de collaboration sur les forêts méditerranéennes ainsi qu'aux décideurs dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée.

22. Le projet de document a été présenté aux participants comme un modèle structuré de lignes directrices pour les politiques et pratiques de prévention des feux de forêt. Il intègre les principales recommandations des précédentes réunions (Séville, Sabaudia et Rhodes) et les principaux résultats de projets de recherche récents («Fire Paradox» et d'autres projets de recherche européens) sur la prévention des feux de forêt dans la région méditerranéenne.

23. Le projet du document de synthèse a été examiné par les participants, qui ont formulé des suggestions sur les recommandations/actions proposées et sur les principales

conclusions du document. À l'issue de la deuxième Semaine forestière méditerranéenne, une série de consultations avec les participants a permis d'élaborer une version finale du document, qui intègre tous les changements envisagés à Avignon.

24. Le document de synthèse sur la prévention des feux de forêt dans la région méditerranéenne a été finalisé, adopté et approuvé par les acteurs méditerranéens (un résumé est joint en annexe).

C. Session sur le Système européen d'information sur les incendies de forêt (EFFIS)

25. La session a abouti à un programme d'actions pour la période 2011-2012 en vue de l'extension du système EFFIS dans les pays membres du sud et de l'est de la Méditerranée membres du Partenariat de collaboration sur les forêts méditerranéennes (Maroc, Algérie, République arabe syrienne, Tunisie, Liban et Turquie).

26. **Le Comité du bois et la Commission européenne des forêts sont invités à prendre note des résultats de la deuxième Semaine forestière méditerranéenne pour leurs futurs travaux, s'ils le jugent utile.**

IV. Sixième Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe

27. La sixième Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe s'est tenue du 14 au 16 juin 2011 à Oslo. La Conférence ministérielle était accueillie par le Gouvernement norvégien, qui exerçait la présidence de Forest Europe depuis la précédente conférence tenue en novembre 2007 en Pologne. La Conférence était organisée conjointement avec le Gouvernement espagnol qui assure aujourd'hui la présidence.

28. Pendant les deux jours consacrés au dialogue politique, les ministres sont convenus d'une vision commune, de buts stratégiques et d'objectifs mesurables pour les forêts d'Europe d'ici à 2020 et ont décidé de négocier un accord juridiquement contraignant sur les forêts d'Europe. Cette double démarche, qui associe le processus volontaire à la négociation d'un instrument juridiquement contraignant, transparait dans les deux décisions adoptées par les ministres¹:

a) Décision ministérielle d'Oslo relative aux forêts d'Europe en 2020;

b) Mandat ministériel d'Oslo en vue de la négociation d'un accord juridiquement contraignant sur les forêts d'Europe.

29. Au paragraphe 27 du Mandat d'Oslo, la Conférence ministérielle demande à l'Unité de liaison Forest Europe et invite la CEE-ONU, la FAO, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Institut européen de la forêt (EFI) à assister conjointement le processus des négociations. La répartition des rôles entre l'Unité de liaison, la CEE-ONU, la FAO, le PNUE et l'EFI est décrite dans l'annexe au Règlement intérieur.

30. La CEE-ONU, la FAO et le PNUE auront les responsabilités suivantes:

¹ Les deux décisions peuvent être consultées à l'adresse suivante: www.foresteuropa2011.org/documents2.cfm.

- a) Organisation des réunions du Comité intergouvernemental de négociation et de son Bureau, dont la gestion des sessions, de la documentation et des rapports et toute autre tâche pertinente requise par le Bureau ou le Comité;
- b) Conseil juridique;
- c) Conseils sur les synergies avec les accords et processus environnementaux multilatéraux;
- d) Liaison avec les organisations du système des Nations Unies.

Analyses et informations utilisables pour les négociations

31. La Section CEE/FAO sur le bois et les forêts, le Département des forêts de la FAO et le Bureau régional du PNUE pour l'Europe organiseront le processus de négociation en répartissant d'un commun accord les tâches en fonction des compétences respectives de chaque organisation et des ressources qu'elles peuvent fournir dans les limites de leurs mandats.

32. En outre, la Section CEE/FAO sur le bois et les forêts a élaboré un projet extrabudgétaire en réponse à cette demande. Le projet a été soumis à l'examen du Comité exécutif de la CEE-ONU². Il démarrera en septembre 2011 et prendra fin en décembre 2013. Il relève du domaine d'activité 5, «Questions de politique générale et questions intersectorielles», du Programme de travail intégré sur le bois et les forêts.

33. Les contributions extrabudgétaires comprendront le détachement de personnel et la fourniture de temps de travail par la FAO et le PNUE, ainsi que l'octroi de fonds par des pays donateurs pour financer la participation de pays en transition.

34. La CEE-ONU hébergera le projet et établira le fonds d'affectation spéciale correspondant. Ce projet devrait permettre d'utiliser des ressources extrabudgétaires pour l'organisation du processus de négociation sans empiéter sur l'exécution du programme de travail conjoint CEE/FAO sur le bois et les forêts actuellement mené.

35. **Le Comité et la Commission sont invités à:**

a) Saluer l'engagement pris par les donateurs intéressés de fournir des ressources extrabudgétaires afin d'apporter un soutien au Comité intergouvernemental de négociation, y compris en détachant du personnel;

b) Demander que la CEE-ONU et la FAO contribuent à l'organisation de la négociation de l'accord juridiquement contraignant sur les forêts d'Europe, en fonction des besoins. Cette mission comprend l'élaboration et le traitement des documents requis, leur traduction dans les langues de travail de la CEE-ONU et leur communication au Comité intergouvernemental de négociation.

² Le projet a été présenté de façon informelle au Comité exécutif le 24 juin et il sera examiné pour approbation dans la première quinzaine de septembre 2011.

Annexe

Document de synthèse sur la prévention des feux de forêt dans la région méditerranéenne

Résumé

1. Bien que les incendies de forêt soient déjà une préoccupation dans la région méditerranéenne, à la lumière du diagnostic par la communauté scientifique de nouveaux scénarios climatiques, les gestionnaires sont confrontés aujourd'hui à une tendance générale à l'augmentation des surfaces brûlées ainsi qu'à un accroissement de la fréquence, de l'intensité et de la gravité des incendies (un incendie de forêt est un feu incontrôlé qui consume la végétation combustible dans la campagne ou dans une zone à l'état sauvage. D'autres expressions, telles que feux de broussailles, feux de brousse, feux de forêt, feux d'herbes sèches, feux de colline, feux de tourbière, feux de végétation, feux de friches et incendies en milieu sauvage peuvent être utilisées pour décrire le même phénomène selon le type de végétation brûlée).

2. Des efforts de prévention importants ont déjà été axés sur la formation, la recherche, la sensibilisation et la prévention structurelle. En raison de processus sociaux et économiques (abandon des terres agricoles, vieillissement des populations rurales, changement dans la gestion du système de production, etc.), la structure de la végétation s'est déjà profondément modifiée, ce qui accroît les risques liés au brûlage traditionnel (le brûlage traditionnel est le recours au feu par les communautés rurales à des fins de gestion des terres et des ressources basée sur le savoir-faire traditionnel).

3. Cependant, ces efforts doivent être intensifiés pour faire face aux conséquences des changements climatiques. Les occasions d'aborder la prévention des feux de forêt au niveau international ont été identifiées dans le cadre de:

a) La quatrième Conférence internationale sur les incendies de forêt à Séville (Espagne, 2007);

b) L'atelier de la FAO sur les feux de forêt dans la région méditerranéenne, organisé à Sabaudia (Italie, 2008);

c) L'atelier sur l'évaluation des risques d'incendies de forêt et les stratégies novatrices pour la prévention des incendies, organisé à Rhodes (Grèce, 2010).

4. Au cours de ces ateliers, plusieurs recommandations portant sur la prévention des incendies de forêt ont été proposées par les experts des pays méditerranéens. Le présent document de synthèse a été établi sur la base des conclusions et recommandations de ces réunions précédemment organisées dans la région méditerranéenne.

5. Les principales recommandations de ce document de synthèse sur la prévention des feux de forêt sont axées sur:

a) Le renforcement de la coopération internationale pour la prévention des incendies de forêt;

b) L'intégration de la prévention des feux de forêt dans les programmes/politiques forestiers nationaux et dans les stratégies nationales pour l'adaptation aux changements climatiques;

c) La promotion de la connaissance et de l'éducation en matière de prévention des feux de forêt;

d) L'amélioration des mécanismes de financement durable pour la prévention des feux de forêt;

e) Le renforcement des systèmes d'information harmonisés pour faire face à des risques accrus de feux de forêt.

6. Ce document de synthèse sur la prévention des feux de forêt a été approuvé par les principaux acteurs méditerranéens au cours de la deuxième Semaine forestière méditerranéenne organisée à Avignon du 5 au 8 avril 2011. Ce document offre l'occasion d'aborder cette prévention dans le contexte des changements climatiques et de mettre en œuvre ces recommandations dans tous les pays du bassin méditerranéen. Il servira également à présenter la position des acteurs méditerranéens lors de la session régionale de la cinquième Conférence internationale sur les feux de forêt qui doit se tenir en Afrique du Sud (Sun City) le 11 mai 2011.
